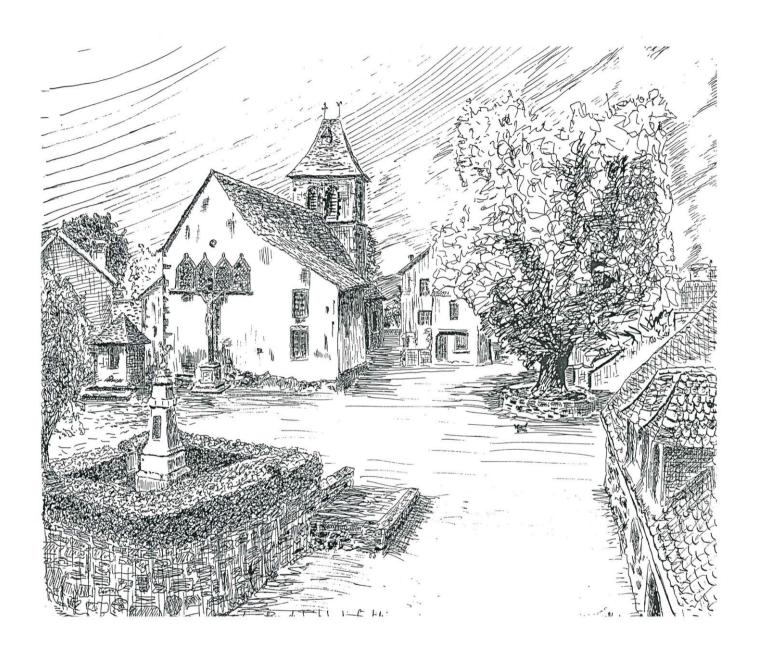
Saint Santin Cantalès

Bulletin Municipal n 13 - Avril 2022



MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES - tél 04 71 62 91 04 - mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr

Permanences secrétariat de mairie :

Lundi et mercredi : 8 h 15 - 12 h 15 et de 13 h - 17 h et vendredi : 8 h 15 - 12 h 15

Site: www.saintsantincantales.fr

Informations ponctuelles sur « Panneau Pocket »

Fermeture du groupe scolaire en raison de la situation sanitaire :

Suite à la positivité d'une élève à la COVID 19 dans une classe, sur décision des services sanitaires et de l'inspectrice d'académie du Cantal, le groupe scolaire a été fermé du jeudi 18 novembre, au jeudi 24 novembre 2021.

- -Le mercredi 17 novembre 2021 tous les élèves de l'école, les enseignants et le personnel communal ont été testés sur place par un laboratoire au moyen du test salivaire.
- -Le résultat de ces tests a donné : 3 enfants positifs ; Mme la Directrice et par contact enfants/parents : 3 adultes.

Secrétariat de Mairie :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie ont changé.

Actuellement le secrétariat est ouvert :

Les lundis et mercredis de 8h15 à 12h15 et de 13h00 à 17h00.

Le vendredi de 8h15 à 12h15.

Mme Clémence MAZIERES étant en arrêt maladie jusqu'au mois de juin, Camille SOLIGNAC secrétaire de Mairie en intérim, assure le secrétariat.

Commission des finances:

Le mercredi 30 mars, à 20h30, Mr le Maire a convoqué la commission des finances, élargie à tous les Conseillers, afin de préparer le budget 2022. Après avoir vu le compte de gestion et le compte administratif, il fut présenté

par le Maire quelques projets, à inscrire au budget prévisionnel 2022, cette présentation n'a formulé aucune observation de la part des présents.

Détecteur de CO2 :

La Municipalité a acheté 2 détecteurs de CO2 afin d'équiper les deux classes.

Illuminations de Noël:

Elles ont été mises en place le vendredi 19 novembre 2021 et elles ont été déposées le 07 janvier 2022.

L'arbre de noël:

Merci à notre premier adjoint, Jean BRIAL qui nous a fourni un beau sapin pour mettre sur la place.

Colis de Noël:

Les colis de noël ont été confectionnés à l'épicerie chez CATY, ils ont été distribués à domicile à 54 personnes et en maison de retraite pour 3 personnes.

Initiation à la peinture :

Dans le cadre des T.A.P. Mme Nicole CLOIX a bénévolement initié les enfants à la peinture, ces derniers ont réalisé de très jolis dessins qui ont été joints aux colis de noël destinés aux personnes de plus de 70 ans.

- Merci Madame, pour avoir donné de votre temps aux enfants.

Croix des Ménettes :

Depuis quelques temps la croix ou plus précisément (le calvaire) a été vandalisée (cassée en quatre morceaux).

Merci à Mr MANAUD pour avoir, gracieusement, réparé ce calvaire et avoir fleuri son contour.

<u>Informations avec Panneau Pocket:</u>

Depuis le 2 mai 2021, suite à la mise en place de ce moyen d'information par la municipalité 88 smartphones ou tablettes possèdent « Saint-santin-cantales dans leurs favoris »

A titre indicatif, cela représente l'équivalent de 63% des foyers de la commune. Pour un total de 7945 lectures à la date du 18 avril 2022.

Champ Photovoltaïque :

Le permis de construire concernant la construction du champ voltaïque sur l'ancienne carrière VERGNES a été déposé en mairie le lundi 27 décembre 2021.

Routes souillées :

Plusieurs personnes ont interpellé Mr le Maire, lui signalant que certaines routes communales mais surtout la place, sont souillées par du fumier.

Il s'agit d'une prise de conscience individuelle, comme quelqu'un taillant sa haie et laissant les branches sur la route.

Il faut savoir qu'en cas de dépôt sur la voie publique de substances susceptibles de nuire à la sécurité publique, ces personnes ont <u>l'obligation</u> de nettoyer <u>immédiatement</u> les routes ou la place.

En cas d'accident, c'est la responsabilité de ces personnes qui est engagée, la mise en place de panneaux ne les désengage pas.

Comité des fêtes:

Le mardi 19 avril à 18h00, David NOYGUES, Président du Comité des fêtes, a réuni toutes les personnes intéressées pour relancer la fête de Sainte Anne. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, il a annoncé que pour des raisons professionnelles, il ne pouvait pas garder les charges de président.

La Municipalité le remercie pour avoir pendant de longues années cumulé les charges de 1^{er} Adjoint et de président du comité des fêtes.

Monsieur BOUYGUES Christophe s'est proposé pour occuper le poste de Président, il devra former le bureau du Comité et s'occuper d'organiser la fête.

La Municipalité se chargera de louer les chapiteaux et de l'organisation du feu d'artifice.

Pose des plaques de rues et numérotation des maisons:

La commande des plaques de rues, ainsi que les numéros, a été passée. Dès leur réception, nous commencerons la pose.

Certaines plaques de rue devront être fixées sur le mur des maisons ou d'autres bâtiments.

La signalisation des noms de rues par le biais de plaques indicatrices de rue revêt un caractère d'utilité publique.

En effet, elle permet à toutes personnes de se repérer dans une commune, facilite l'accès aux habitations pour les services d'urgence, la distribution du courrier, etc....

Sachant que la qualité de propriétaire ne vous permet pas de vous opposer à la pose d'une plaque de rue sur votre maison. Il est considéré que le droit du propriétaire doit s'effacer devant l'objectif d'utilité publique de cette apposition. Références juridiques:

Articles: R 2512-6 à R 2512-15 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Réponse Ministérielle N° 5206 publié au journal officiel du Sénat le 11 avril 2013. Page 1190

Délibérations du Conseil Municipal du 30 novembre 2021

<u>ÉTAIENT PRESENTS :</u> Alain ESPALIEU – Jean BRIAL – Eric FRONTEAU – Sylvie LAPIE -

Nadia SAUZEAU - Christophe BOUYGUES - David NOYGUES - Jean-Marie ESPALIEU

<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES</u>: Séverine NUREAU - Caroline CONTENSOU - Damien GUILLAUME - Tous ayant donné procuration.

Secrétariat de mairie : Modification du temps de travail de l'agent titulaire.

Actuellement, les fonctions de secrétaire de mairie sont assurées par un agent ayant le grade d'ATTACHÉ TERRITORIAL sur un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Cet agent travaille également dans une autre collectivité qui souhaiterait augmenter son temps de travail à hauteur de 32 heures.

Pour notre commune, cela se traduirait par une diminution de son temps de travail qui va passer de 20h à 8 h.

Madame Chantal JUILLARD étant intéressé par cette proposition, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier son temps de travail.

L'accueil et les fonctions de secrétaire de mairie seront assurés par Mme Chantal JUILLARD, pour 8 h le lundi et par Mme Clémence MAZIERES ayant suivi la formation d'assistante de mairie, mise en place par le CDG 15 et la CCI, pour une période de 6 mois dans un premier temps.

Cette personne ayant effectué les périodes de stage avec Mme JUILLARD dans les deux collectivités.

Vu les propositions de prestations de service faites par le service du Centre de Gestion du Cantal de mettre à notre disposition du personnel remplaçant pour répondre à notre besoin et vu le règlement de ce service.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la diminution du temps de travail de Mme JUILLARD qui passera de 20 h à 8 h à compter du 1^{er} janvier 2022 et de faire appel au service du Centre de Gestion du Cantal en vue de recruter tout agent nécessaire au bon fonctionnement des services.

Cloche de l'Église : remplacement du moteur de tintement

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la visite de contrôle, l'entreprise BROUILLET a signalé que le remplacement du vieux moteur de tintement de la cloche 2 serait à prévoir.

Le coût de ce remplacement s'élève à 745 € HT soit 894 € TTC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce devis.

Programme D.E.T.R 2022:

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception du dossier de demande de subvention DETR 2022 proposé par Mr ROUGE, Maitre d'œuvre pour l'aménagement d'une salle d'activité au rez-de-chaussée de l'ancienne poste.

L'aménagement de ce local de 37,50 m² permettrait la réalisation d'une salle d'activité, un lieu d'accueil et de rencontre, créant un lien social associatif et intergénérationnel.

Les travaux comprennent les démolitions des cloisons et des plafonds, le remplacement des fenêtres pour des doubles vitrages, la réalisation d'une dalle en béton sur isolant, la création de sanitaire PMR ainsi que l'aménagement d'une rampe d'accessibilité conforme aux règles en vigueur.

Les plafonds seront isolés par laine de verre et constitués de plaques de plâtre, les murs périphériques seront doublés en plaques de plâtre sur ossature avec isolation.

Ce projet comprenant 7 lots, le montant maximum des travaux honoraires compris s'élève à 48 202 € TTC.

Le projet de financement:

DETR 40 % Cantal solidaire 30 % Région 20 % autofinancement 20 %

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents ou représentés la demande d'inscription au programme DETR 2022, charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Mr le Préfet pour l'obtention d'une subvention pour ce programme.

Proposition de renouvellement convention MAGE:

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en application du code Général des Collectivités Territoriales, depuis 2010, le Conseil Départemental exerce sa compétence d'assistance technique à la gestion de l'eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Les conventions d'assistance technique arrivent à échéance fin 2021. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance de la MAGE, il est proposé de signer une nouvelle convention pour la période 2022/2024 entre le département et la commune.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité des présents et représentés, accepte le renouvellement de cette convention pour 2022/2024.

Proposition de revalorisation des salaires pour les agents en CDI:

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que deux agents travaillant au groupe scolaire étant recrutés sur des emplois en CDI et qu'ils ne bénéficient pas automatiquement de l'avancement « d'échelon et de grade » comme le prévoit le statut pour les emplois statutaires.

Il propose au Conseil Municipal la revalorisation de leur traitement en les positionnant sur des emplois « d'Adjoint Technique Principal 2eme classe» au 8eme échelon, indice brut 430 majoré 380, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

Règlement concernant l'utilisation de la salle polyvalente;

Mr le Maire donne la parole à Mme Sylvie LAPIÉ, adjointe chargée de la gestion de la salle polyvalente qui présente le projet du règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente et le prêt de matériel qui reprend : Les bénéficiaires, les réservations, délais, versement de caution, remise des clés, conditions d'occupations, désignation des locaux, sécurité et responsabilité, dégradation et tarifs de location.

Après avoir donné lecture du règlement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

-Adopte le règlement qui rentre en vigueur à compter de ce jour.

<u>Délibérations du Conseil Municipal du 03 février 2022</u>

<u>Étaient présents</u>: Alain ESPALIEU – Jean BRIAL – Eric FRONTEAU – Sylvie LAPIÉ – Séverine NUREAU – Nadia SAUZEAU – Christophe BOUYGUES - Jean-Marie ESPALIEU

<u>Étaient Absents excusés</u>: Caroline CONTENSOU ayant donné procuration à Christophe BOUYGUES – Damien GUILLAUME ayant donné procuration à Alain ESPALIEU – David NOYGUES.

Avis sur le permis de construire du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un permis de construire concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque a été réceptionné en mairie le 27 décembre 2021. Ce dossier est déposé par la société « TOTAL ÉNERGIES RENOUVELABLES » et fait suite aux différents échanges concernant ce projet.

Cette demande d'autorisation d'urbanisme instruite par le service ADS de la CABA dans un premier temps puis par la DDT doit recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 13/2020 et 44/2020 reprenant l'avis favorable du Conseil Municipal pour ce projet de parc photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents cités, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Émet un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque qui fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 015 211 21 A 0005.

<u>Proposition de demande de subvention DETR 2022 pour diagnostic de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:</u>

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le CIT (Conseil Ingénierie et Territoire) propose que la commune dépose un dossier DETR 2022 pour la réalisation du diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune.

A ce dossier doit être joint une délibération que nous allons prendre aujourd'hui, mais sachant que l'on a deux dossiers et considérant que le projet déposé pour l'aménagement d'une salle d'activités au rez-de-chaussée de l'ancienne poste étant plus avancé, propose de classer en 2 le diagnostic d'assainissement.

Description de l'opération:

Cartographier le réseau d'assainissement collectif et à réaliser des mesures de performances de ce dernier.

Le diagnostic aboutit à l'établissement d'un programme de travaux détaillé et hiérarchisé à entreprendre sur le réseau de collecte, les branchements, ainsi que sur le système de traitement des effluents.

Objectifs poursuivis et résultats attendus du projet:

La commune a l'obligation de réaliser un diagnostic complet du système d'assainissement collectif (réseaux et station d'épuration) obligation imposée par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif (nécessité d'avoir un diagnostic de moins de 10 ans depuis 2015).

Ce diagnostic sera composé des points suivants :

- Cartographie des réseaux d'assainissement
- Mesures sur le réseau d'assainissement collectif
- Élaboration d'un programme de travaux sur les réseaux de collecte, les branchements et les ouvrages de traitement.

Intérêt économique et impact du projet :

- Mise en conformité avec la réglementation
- Ce diagnostic s'inscrit dans une démarche d'amélioration des performances du système d'assainissement.
- Réduction des eaux claires collectées par le réseau.
- Amélioration des performances de la station de traitement

L'étude permettra d'établir un programme de travaux sur un horizon de 10 ans pour l'ensemble du système d'assainissement.

Coût prévisionnel H.T: 25 289 €

Financement: Agence de l'eau (Adour Garonne) 50 % 12 644.50 €

DETR 2022 30 % 7 586.70 €

Commune 20 % 5 057.80 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Accepte cette proposition.

<u>Dénomination des rues</u>: <u>Proposition de devis pour les plaques de rues et</u> de maisons.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dénomination des rues qui a été définie en bureau restreint par Mme Séverine NUREAU Adjointe— David NOYGUES 1^{er} Adjoint et le Maire, validée en Conseil Municipal le 2 juillet 2021. Une consultation a été faite pour l'achat de plaques de rues et de maisons qui représente 59 plaques de rues et 281 plaques de maisons.

Les propositions reçues sont : LA POSTE pour 8 909 \in H.T. et SEDI pour un montant de

5 802. 79 € H.T.

Après avoir examiné les propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

- décide de retenir la proposition de SEDI pour un montant de 5 802.79 €
- autorise Mr le Maire à passer commande.
- rappelle que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

<u>Personnel Communal: nouvelles réglementations sur la protection</u> sociale complémentaire et prévoyance.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'information du centre de gestion de la fonction publique territoriale, concernant le débat sur la protection sociale complémentaire obligatoire dans la fonction publique.

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire et notamment son article 4, il est prévu que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire, dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance soit avant le 17 février 2022.

Mr le Maire expose donc la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire jointe à la présente délibération.

La commune participe actuellement à hauteur de 50 % de la cotisation pour le maintien du salaire.

Entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la commune qui porte obligation pour les communes de participer pour la SANTÉ, avant le 01 janvier 2026 à 50 % minimum d'un montant cible non fixé à ce jour et pour le maintien du SALAIRE avant le 01 janvier 2025 à 20 % minimum d'un montant cible sur un socle de garantie non défini également à ce jour.

Personnel Communal : Création de poste suite à avancement en grade.

Mr le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des possibilités d'avancement de grades proposés par le centre de gestion, Mr le Maire propose la création d'un emploi d'AGENT DE MAITRISE en remplacement du poste d'adjoint technique principal 2 eme classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- 1 La création d'un emploi d'AGENT de MAITRISE à temps complet.
- 2 De modifier le tableau des emplois.
- 3 D'inscrire au budget les crédits correspondants.

<u>Demande de subvention :</u> au titre du Fonds Cantal Solidaire FCS 2022

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est éligible au Fonds Cantal Solidaire et propose au Conseil Municipal de présenter le dossier concernant les travaux d'aménagement d'une salle d'activités au rez-dechaussée de l'ancienne poste.

L'aménagement de ce local de 37.50 m² permettrait la réalisation d'une salle d'activités, un lieu d'accueil et de rencontre convivial, créant un lien social associatif et intergénérationnel.

Les travaux comprennent les démolitions des cloisons et des plafonds, le remplacement des fenêtres par des doubles vitrages, la réalisation d'une dalle en béton sur isolant, la création de sanitaire PMR, ainsi que l'aménagement en extérieur, d'une rampe d'accessibilité PMR conforme aux règles en vigueur.

Les plafonds seront isolés par laine de verre et constitués de plaques de plâtre, les murs périphériques seront doublés en plaques de plâtre sur ossature avec isolation.

Ce projet qui a fait l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2022, comprend 7 lots, pour un montant estimatif <u>maximum</u> des travaux et honoraires compris de 48 202.35 HT.

Le projet de financement prévisionnel serait :

DETR:	40 %	soit	19 280 €
FCS:	30 %	soit	14 460 €
COMMUNE:	30 %	soit	14 462 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande d'inscription au programme du FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022 et charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Mr le Président du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre de ce programme.

La proposition de budget pour 2022 a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. (détail ci-après)

Les taux d'imposition 2021 concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été reconduits pour 2022 soit respectivement 48.77 et 107.07.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	VOTE 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	179 020,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	152 400,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 200,00 €
66	INTERETS D'EMPRUNT	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (TITRES ANNULES)	1 000,00 €
68	PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES	200,00€
042	OPERATION ORDRE (amortissements)	22 565,00 €
O23	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	635 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	8 077,04 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 040 462,04 €

RECET	TES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2022
O13	ATTENUATION DE CHARGES SUR REMUNERATION	3 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES (EAU, CANTINE, GARDERIE	46 500,00 €
73	IMPOSITIONS DIRECTES (IMPOTS, PYLONE	190 330,00 €
74	DOTATIONS ETAT	154 252,00 €
75	AUTRES PRODUITS (LOYERS)	24 000,00 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	622 380,04 €
	TOTAL DES RECETTES	1 040 462,04 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -		
	Versées en 2021	Vote 2022
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	460,00€	460,00€
ACCA SAINT SANTIN CANTALES	300,00€	300,00€
COMITE DES FETES	300,00€	300,00€
CLUB 3EME AGE A L'OMBRE DES BOULEAUX	300,00€	300,00€
APE LAROQUEBROU COLLEGE 20 E / ENFANT	280,00€	280,00€
COLLEGE LAROQ VOYAGE SCO 3ème (30 €) (provision)		90,00€
ANCIENS COMBATTANTS	50,00€	50,00€
COMICE AGRICOLE	100,00€	100,00€
SYNDICAT DES ELEVEURS DE CHEVAUX	50,00€	50,00€
AMICALE SAPEURS POMPIERS LAROQUEBROU	100,00€	100,00€
ALLOCATION VETERANCE POMPIERS	50,00€	50,00€
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	150,00€	150,00€
PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	30,00€	30,00€
BIBLIOTHEQUE SONORE	40,00€	40,00€
BIBLIOTHEQUE AMIS DE LA LECTURE	30,00€	30,00€
ADAPEI	80,00€	80,00€
ASSOCIATION JEUNESSE ET PLEIN AIR	50,00€	50,00€
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	50,00€	50,00€
PAYS D'AURILLAC	50,00€	50,00€
GVA LAROQUEBROU	50,00€	50,00€
SOLIDARITE CANCER	50,00€	50,00€
BOOGIE WOGGIE	200,00€	200,00€
FNACA	50,00€	50,00€
LES RESTO DU CŒUR	50,00€	50,00€
France ALZHEIMER	50,00€	50,00€
APPMA PLEAUX	50,00€	50,00€
SOLIDARITE UKRAINE		200,00€
COMICE SALERS LAROQUEBROU		50,00€
TOTAL	2 970,00 €	3 310,00 €
PROVISION		1 690,00 €
TOTAL PREVU		5 000,00€

SECTION INVESTISSEMENT	RAR 2021	PROP 2022	TOTAL 2022
DEPENSES			
REMBOURSEMENT CAUTION (DEPART LOGEMENT)	1 000,00€	1 500,00 €	2 500,00 €
PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE	320 000,00 €	36 000,00 €	356 000,00 €
ELARGISSEMENT POUR ACCES A BERNAT		10 000,00€	10 000,00 €
LOGICIEL MAIRIE		2 700,00 €	2 700,00 €
TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS (presbytère)		10 000,00€	10 000,00 €
Plan relance CANTINE		3 000,00 €	3 000,00 €
ACQUISITION MATERIEL (dénominat rues,)		7 000,00 €	7 000,00 €
ACQUISITION MATERIEL VOIRIE ET POTS FLEURS	5 000,00€	1 000,00 €	6 000,00 €
TRAVAUX COM COM / RESEAU EAU		30 000,00 €	30 000,00 €
TRAVAUX SYNDICAT ELECT / garroustelles : mansergues : Réseau eau		8 000,00 €	8 000,00 €
MUR CIMETIERE (COURONNEMENT) / DALLAGE GARAGE LOCAL		15 000,00 €	15 000,00 €
POTEAU INCENDIE A BERNAT		3 000,00 €	3 000,00 €
AMENAGEMENT LOCAL ASSOCIATIF		60 000,00 €	
REORGANISATION SECRETARIAT MAIRIE		10 000,00 €	
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT		30 500,00 €	
TERRASSE AUBERGE		15 000,00 €	15 000,00 €
AMENAGEMENT DU BOURG (RESEAUX DIVERS (AEP, EU, voirie) provision		490 057,00 €	490 057,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	326 000,00 €	732 757,00 €	1 058 757,00 €
RECETTES	RAR 2021	PROP 2022	TOTAL 2022
1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		63 394,35 €	63 394,35 €
001 - SOLDE EXECUTION REPORTE		193 665,55€	193 665,55 €
281531 - AMORTISSEMENT		21 578,00 €	21 578,00 €
28041582 - AMORTISSEMENT		987,00€	
CAUTION NOUVEAU LOCATAIRE		1 500,00 €	1 500,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		635 000,00 €	635 000,00 €
FCTVA		10 000,00 €	10 000,00 €
DETR TRAVAUX DE VOIRIE PROG 2020	57 024,00 €		57 024,00 €
DETR LOCAL ASSOCIATIF		10 460,00 €	10 460,00 €
FCS LOCAL ASSOCIATIF		10 000,00 €	,
DETR DIAG ASSAINISSEMENT		10 116,00 €	,
agence de l'eau		10 116,00 €	10 116,00 €
FCS VOIRIE COMMUNALE		20 000,00 €	20 000,00 €
SUBVENTION DETR RESEAU EAU	7 016,10 €		7 016,10 €
SUB PLAN RELANCE NUMERIQUE	4 900,00 €		4 900,00 €
SUB PLAN RELANCE CANTINE		3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	68 940,10 €	989 816,90 €	1 058 757,00 €

ETAT CIVIL

Décès

De Madame BAYLE Louise à l'âge de 94 ans du bourg le 14 décembre 2021

De Monsieur PIGANIOL Michel à l'âge de 82 ans de Vals le 4 avril 2022

INFORMATIONS GENERALES:

Pour un problème sur le réseau d'eau : le signaler au Maire au 06.89.98.31.32

<u>Vous constatez un point d'éclairage public défectueux</u> : merci de le signaler à la mairie.

Recensement militaire : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17^{ème} année.

<u>Déchetterie du Pont d'Orgon</u>: <u>Heures d'ouverture</u>: le lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

<u>Médiathèque</u>: Un service de réservation est mis en place par la médiathèque départementale: Possibilité de réservation de livre, CD, DVD, jeux sur site **culture.cantal.fr** et les récupérer au point relais lecture à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Navette 1 fois par mois).

<u>Transport à la demande</u>: Ce service permet aux habitants de se déplacer sur réservation sur le territoire de la chataigneraie cantalienne mais aussi en direction d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère (pour rendez-vous médicaux et administratifs) à des horaires réglementés (renseignements au 04 71 46 05 11 ou 04 71 49 33 30 ou auprès de NAVARRE Christian, taxi au 04 71 46 00 50.



Vous souhaitez découvrir ou vous perfectionner à l'informatique et au numérique :

Prochain atelier à Saint Santin Cantalès

Jeudi 12 mai de 9 H 30 à 11 H 30

Inscription obligatoire au 04 71 49 33 30

<u>Numéros Utiles</u> :		
MAIRIE:		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
BRIAL Jean	1 ^{er} Adjoint	07 88 46 43 70
FRONTEAU Éric	2ème Adjoint	06 77 39 03 06
LAPIÉ Sylvie	3ème Adjointe	06 83 56 15 75